

L'ARBITRAGE A STRASBOURG

Strasbourg, 24 mars. — Les patrons et les ouvriers ont accepté l'arbitrage de M. Lévy. Jugé au tribunal. Les services publics sont assurés.

LES CHEMINOTS ESPAGNOLS

Madrid, 24 mars. — Suivant certaines informations, les Comités de diverses organisations et de syndicats de cheminots, réunis cette nuit, ayant constaté que la grève a été organisée par les Compagnies, auraient décidé la reprise immédiate et générale du travail.

Rappels que la conférence de M. Georges Valois sera donnée à 10 h. 30, dans la salle du Grand-Hôtel, 22, rue de la Gare, à Roubaix. Des cartes gratuites sont à la disposition de tous, à Robaix, Librairie Populaire, Grand'Rue, à Tourcoing, Librairie Edouard Frère, 18, rue de Lille. Les dames sont priées d'assister à cette conférence et les professeurs et élèves des écoles particulièrement invités.

L'exposition de travaux d'aveugles à la Fédération Régionale

Le Comité organisateur nous prie de rappeler que cette Exposition, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, sera inaugurée aujourd'hui, jeudi, 2, rue de la Gare. Elle sera ouverte les vendredis et samedis, de 9 heures à 12 heures et de 14 à 17 heures. Indépendamment de l'intérêt provoqué par la présence d'aveugles au travail, cette Exposition mérite de retenir la sympathique attention de nos concitoyens par la grande variété et le cachet des objets exposés ainsi que par la modicité des prix auxquelles ils seront vendus.

AUX « COURS SOCIAUX »

APERÇU D'ENSEMBLE DE LA QUESTION SOCIALE par M. Victor Diligent

Sous l'aspect que lui ont donné la guerre et ses conséquences, la question sociale ne pose à l'heure présente avec une extrême acuité, qui explique l'empressement avec lequel est suivi dans des villes comme la nôtre, l'enseignement sur cette matière. L'Institut des « Cours sociaux » répond très heureusement à un besoin du moment; il nous est d'autant plus agréable de constater que celle qu'elle obtient et l'utilité de son rôle n'ont été démenties ni par la doctrine des « Semaines sociales » à laquelle nous n'avons jamais ménagé notre sympathie.

Chronique Locale ROUBAIX

ALJOURD'HUI, JEUDI 25 MARS

Aujourd'hui, Association; demain, saint Emmanuel. 85° jour de l'année. Soleil: Lever, 6 h. 43; coucher, 19 h. 09. Lune: Nouvelle lune du 20. Premier quartier, le 24. Ecole Nationale des Arts Industriels: Bibliothèques, ouvertes de 9 h. à 12 h. et de 14 à 20 h. Caisse d'épargne: Séance de versements et de remboursements de 9 h. à 10 h. 30. De 9 h. à midi et de 14 à 17 h.: Exposition de travaux d'aveugles, 2, rue de la Gare.

Union Nationale et Républicaine de Roubaix et de ses Cantons

CARNET DE NOTES L'Union Nationale et Républicaine de Roubaix et de ses Cantons, nous prie d'insérer ces extraits de son carnet de notes: « Partout où il y aura une Société établie, la Belgique est nécessaire. — VOLTAIRE. « La décadence ne commence véritablement pour une nation, que quand elle cesse de considérer le travail comme l'élement vital, et toutes les ruines sont bien vite réparées quand un peuple se remet courageusement à l'œuvre après une catastrophe. — VIOUX-LAMOU.

Au Cercle d'action économique et sociale de Roubaix-Tourcoing

La conférence de M. GEORGES VALOIS M. Georges Valois, auteur de l'« Economie Nouvelle », qui inaugurerait, dimanche prochain, le Cercle d'action économique et sociale de Roubaix-Tourcoing, est une personnalité dont les travaux sont suivis avec intérêt par tous les milieux, parce qu'ils sont inspirés et guidés par l'idée supérieure de l'Intérêt national et social. De lui, qui jouit de la sympathie des traditionalistes, il est surprenant de savoir que Léoline lui-même a pu être dépendant. M. Georges Valois est le seul sociologue contemporain qui compte en France.

LA QUESTION DU CHARBON

Ne voyant se produire aucune amélioration à la crise de combustible qu'actuellement nous traversons, malgré toutes les promesses qu'on lui avait faites, la municipalité a adressé un nouveau vœu à M. le Ministre, et a obtenu la promesse de l'immortelle Encyclopédie « Romm Novorum » et en précisant les contrats collectifs de travail qu'il faudra s'efforcer de normaliser.

Au Ravitaillement

Tous les jours aux Halles: Vente libre de: Eau de Javel, Breaux, Beurre, Sel, 12 fr. le quintal; Bonnes fraies, 16 fr. le kil.; Fromage de Hollande et Chester, 9 fr. le kil.; Pommes, 0 fr. 45 le kil.; mufs, 0 fr. 45 pièce. VIN ROUGE, 1.75 le litre. Jeudi 25, de 9 h. à 11 h. 30, légumes et légumes; de 2 à 4 h., 11e loterie et ventes. POMMES DE TERRE (3 kil. par sac), pour 1.15 Jeudi 25, de 9 h. à 11 h. 30, légumes et légumes; de 2 à 4 h., 28e loterie et ventes.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LE NOUVEAU RÉGIME DU PAIN

Le nouveau régime du pain. Délivrance des bons de pain à prix réduit. Aux termes du décret du 3 février 1920, complété par celui du 10 mars 1920, des bons de pain quotidiens de 400 grammes à prix réduit, s'est-il dit sur la base du prix pratiqué dans la commune, à la date du 1er février 1920, sont distribués, sur leur demande, aux consommateurs appartenant aux catégories suivantes: 1° Les enfants âgés de moins de 16 ans en plus. (Pièce à produire: livret de famille).

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire, 13 conseillers, a émis le vœu que les bénéficiaires du pain à prix réduit, qui ne sont pas inscrits, puissent retirer leur carte, à la Mairie, de 8 h. à midi, jusqu'au vendredi 20, dernier délai.

LES BÉNÉFICIAIRES DU PAIN A PRIX RÉDUIT

Le Comité municipal de Ravitaillement, sous la présidence de M. Gallet, maire